

4. POLITIQUE D'ADMISSION

4.1 Admissibilité

Est admissible au CPE La Fourmilière le parent qui réside au Québec et dont l'enfant est âgé entre 0 et 4 ans au 30 septembre de l'année de référence et qui répond aux critères du règlement sur la contribution réduite.

Tous les parents ont l'obligation d'inscrire leur enfant sur la place 0-5.

4.2 Priorité d'admission

Pour le volet installation, lorsqu'une place se libère dans un groupe, la priorité sera faite selon le groupe d'âge et est établie comme suit :

- 1) Les enfants inscrits à temps partiel et dont les parents souhaitent une place à temps plein;
- 2) La fratrie des enfants ayant déjà une place;
- 3) Les enfants des employés du CPE, si employé sur la liste de rappel, il doit avoir 6 mois de service continu ou 630 heures travaillées;
- 4) Les enfants référés par le CISSS selon le protocole CPE-CISSS);
- 5) Les enfants inscrits sur la liste d'attente centralisée (www.laplace0-5.com).

Le CPE La Fourmilière se réserve le droit de modifier l'ordre de priorité pour une meilleure gestion du service de garde.

4.3 Priorité d'admission

Des ententes ont été conclues avec différents partenaires afin de prioriser des places :

- ❖ Centre de service scolaire des Hautes-Laurentides pour 45 places
- ❖ Centre collégial de Mont-Laurier et UQAT pour 9 places
- ❖ CISSS des Laurentides pour 24 places

1. Les enfants inscrits à temps partiel et dont les parents souhaitent augmenter le nombre de jours;
2. La fratrie des enfants ayant déjà une place;
3. Les enfants de parents-élèves à ***l'École Polyvalente Saint-Joseph***;
4. Les enfants de parents de ***Ma place au soleil au Centre Christ-Roi***;
5. Les enfants des employés du ***CPE***, si employé sur la liste de rappel, il doit avoir 6 mois de service continu ou 630 heures travaillées;
6. Les enfants des parents référés (CISSS, DPJ, CFP, Christ-Roi);
7. Les enfants des parents orientés vers une formation et référés par ***Zone Emploi d'Antoine-Labelle***;
8. Les enfants des employés de la ***CSSHL***;

9. Les enfants des parents étudiants à temps complet du **Centre Collégial** ou de **l'UQAT de Mont-Laurier**;
10. Les enfants des parents employés du **Centre Collégial** ou de **l'UQAT de Mont-Laurier**;
11. 2 places sont accordées annuellement pour les enfants des parents qui sont recrutés dans les titres d'emploi en pénurie déterminée annuellement par le **CISSS**;
12. Les enfants des parents employés ayant terminé leur probatoire ou médecins du **CISSS**;
13. Les enfants des parents de la population.

4.4 Modalités d'inscription

Lorsqu'une place est offerte, pour inscrire un enfant, le parent ou le tuteur doit fournir et remplir les formulaires d'inscription afin d'ouvrir un dossier :

- Un contrat de service de garde;
- Un formulaire à contribution réduite;
- Une fiche d'inscription de l'enfant;
- Une autorisation de sorties;
- Les protocoles exigés par le ministère de la Famille;
- Acte de naissance de l'enfant et du parent;
- Lettre de confirmation d'inscription à la place 0-5
- Tous documents requis (s'il y a lieu).

Chaque année, une mise à jour du dossier d'inscription est effectuée. Pour tout changement en cours d'année, veuillez aviser la direction le plus rapidement possible par mesure de sécurité.

4.5 Intégration d'enfant avec des besoins particuliers

Le CPE accueille des enfants avec des besoins particuliers et met en place dans la mesure de possible les moyens pour répondre à ses besoins. Le CPE s'est doté d'une politique d'intégration des enfants avec des besoins particuliers ou handicapés disponible sur le site web du CPE www.cpelafourmilere.com ou par papier au CPE.